
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identifiant du produit

du produit : Fiche technique Numéro : Chimique Nom : Index Numéro : EC Numéro : CAS No : Calcium Hypochlorite 012 1 Hypochlorite de calcium à dissolution rapide 017-012-00-7231-908-77778-54-3. 1. 0

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées : désinfectant pour piscine/spa

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Deep Blue Pool Supplies

Adresse du fournisseur : Boîte postale 8899

Ermitage,

Corsham ,

SN13 8DT

Téléphone : +44 (0) 3330 907094

Courriel : help@deepbluepoolsupplies.co.uk

1.4 Numéro d'urgence : 112 - 0800 043 0892 - Urgence technique

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) [CLP/ GHS] : Sol. 2, HTox. aiguë 4, HCorr. cutanée 1B, HTox. aiguë aquatique 1, HEUHCClassification (67/548/CEE, 1999/45/ CEXn ; RRC : RN ; RA) Informations complémentaires : Pour

Texte intégral des phrases R et des mentions de danger et des déclarations de danger de l'UE : voir section O ; R313450803122 272302314400

)] 16

Fiche de données de sécurité n° 012 Hypochlorite de calcium à dissolution rapide

2.2 Label Elements:

Label in accordance with (EC) No. 1272/2008 EC Number: 231-908-7



-- Symboles : GHS03, GHS05, GHS07, Mention d'avertissement GHS : Danger 09

Phrases de danger

-
- Peut intensifier le feu ; comburant.
-
- Très toxique pour les organismes aquatiques. Au contact d'acides, il libère un gaz toxique. Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires . Nocif en cas d'ingestion.

Phrases de précaution

-
- EN CAS D'INGESTION : Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et conserver hors de portée des enfants.
- En cas d'incendie : ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs /aérosols. Tenir hors de portée des enfants. Éviter le rejet dans
- Respectez l'environnement. Éliminez le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales. Facile à faire. Continuez à rincer.

2.3 Autres dangers :

- Polluant marin

3. Composition/informations sur les

ingrédients 3.1 Substances :

Concentration 100 % CAS CE R/H Symboles GHS03,

Numéro 7778 - Numéro 231 - Phrases*H272, GHS07,

Produit chimique

54-3 908-7 H 302,H 314,

H 400,EUH 031

Nom

Calcium

Hypochlorite

GHS09GHS05,

O, C, N

R8,

R31, R34,

R22,

*Voir la section 16

R50

SDS No. 012Quick Dissolve Calcium Hypochlorite



4. Mesures de premiers secours :

4.1 Description des premiers secours – Inhalation : Transporter immédiatement la personne exposée à l'air frais. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin. Ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin si la gêne persiste. Ne pas faire vomir .

continue. -

Contact cutané : Éloigner la personne affectée de la source de contamination. Retirer les vêtements contaminés. Contact oculaire : Retirer les lentilles de contact avant de rincer. Rincer abondamment les yeux à l'eau et au savon en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

attention -

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et retardés : Peut causer des lésions oculaires et cutanées. Provoque des nausées et des vomissements.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial

Nécessaire - Traiter les symptômes **Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction - En cas d'incendie : utiliser de l'eau pour l'extinction

5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange - Voir la section 10.6

5.3 Conseils aux pompiers : Portez les vêtements de protection conformément à la section 8

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence --
Porter

de vêtements de protection conformément à la section 8. Couper toutes les sources d'inflammation.

6.2 Précautions environnementales – Ne pas laisser pénétrer dans les égouts publics ni dans les cours d'eau. Si la contamination des systèmes de drainage ou des cours d'eau est inévitable, en informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage : Retirer par des moyens mécaniques. Recueillir autant que possible dans un récipient propre pour réutilisation ou élimination. Rincer abondamment la zone de déversement à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections - Voir les sections 7 et 8

Section 7 : Manutention et stockage

7.1 Précautions de manipulation : Éviter tout contact avec des matières combustibles. Éviter d'inhaler les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs /aérosols. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Assurer une ventilation adéquate.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles : Conserver dans un endroit sec. Conserver dans un récipient fermé. Conserver à l'écart des autres matériaux. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais.

7.3 Utilisation finale spécifique (s - Aucune information disponible.)

Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle - Hypochlorite de calcium VLE (à long terme) 1 mg/m³

8.2 - Contrôles de l'exposition Des mesures techniques doivent être mises en place pour éviter le besoin de ventilation

Contrôle de l'exposition professionnelle : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire. Porter des gants en caoutchouc. Lors de la manipulation de cette substance, par exemple pour le prélèvement d'échantillons, porter des lunettes de protection oculaire complètes. Porter un tablier ou tout autre vêtement de protection léger.



Combinaison de protection respiratoire, lunettes de protection, gants

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base ----- Odeur : chlore Aspect : granulés blancs, solides pH 12 à 1 % Point d'ébullition : non applicable Pression de vapeur : non applicable Densité de vapeur : inconnue Point de fusion : 180 °C avec décomposition Solubilité dans l'eau : 20 % à 20 °C

- Non inflammable, mais favorise la combustion.
- de partage : n-octanol/eau - inconnu

Densité : 2,1 g/cm³ ; Taux d'évaporation : inconnu ; Viscosité : non applicable ; Coefficient de partage n-octanol/eau

Taux d'évaporation : inconnu. Viscosité : non applicable . Non inflammable.

9.2 Autres informations - Masse volumique apparente : 1,00 g/cm³

Section 10. Stabilité et réactivité

10.1 concernant **la réactivité** ! Ne pas utiliser avec d'autres produits. Peut dégager des gaz dangereux (chlore).

10.2 Stabilité chimique - Aucune décomposition en cas de stockage normal.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses - Le contact avec des acides libère des gaz toxiques.

10.4 Conditions à éviter : Éviter le contact avec l'eau. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5 Matériaux incompatibles - - Incompatible avec les composés acides contenant de l'azote
Incompatible

Incompatible avec les matières organiques, les substances oxydantes et l'ammoniac. Incompatible avec les combustibles.

matériel ---

10.6 Produits de décomposition dangereux : Les produits de décomposition comprennent le chlore et l'oxygène.

Section 11. Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les effets toxicologiques DL50 (voie orale, rat) 850 mg/kg

Inhalation - Peut endommager le système respiratoire.

-C Peut causer des lésions cutanées. Contact avec la peau

Contact visuel

-

Peut causer des lésions oculaires.

Ingestion	
-	L'ingestion de quantités importantes peut endommager le système digestif.
cancérogénicité	
-	Aucune preuve d'effets cancérogènes
tératogénicité	
-	Aucune information
mutagénicité	
disponible -	Non
informations disponibles	

Section 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité : Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets néfastes à long terme. CL50 (poissons) : 0,15 mg/l (96 h)

12.2 Persistance et dégradabilité - Aucune information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation - Aucune information disponible

12.4 Mobilité dans le sol - Polluant marin

12.5 l'évaluation PBT et vPvB - Ne constitue pas un PBT au sens de l'annexe XIII du règlement REACH

12.6 Autres effets indésirables

Article 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets - L'élimination doit être conforme à la législation locale, régionale ou nationale

Classification – Les déchets doivent être identifiés conformément à la Liste des déchets (2000/532/CE).

Quick Dissolve Calcium Hypochlorite

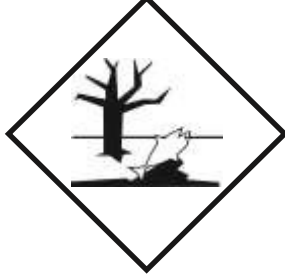
SDS No. 012



Section 14. Transport information



Oxidising Agent



Environmentally Hazardous



Corrosive

14.1 Numéro ONU - 3487

14.2 Appellation réglementaire de transport (ONU) : Hypochlorite de calcium hydraté et corrosif

14.3 de danger pour le transport (es - 5.1)

14.4 Groupe d'emballage - II

14.5 Risques environnementaux - Polluants marins

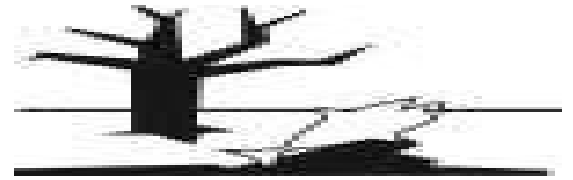
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur - Voir la section 7

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL

73/78 et au code IBC - Sans objet

Hypochlorite de calcium à dissolution rapide

Autres informations Classe de danger ADR : Numéro ONU ADR : Tunnel Code : ADR Groupe d'emballage :
Approprié
du mode de transport : Route / Rail
(ADR/RID)



maritime (IMDG) : N° OACI : Classe de danger OACI : Groupe d'emballage OACI :
Expédition appropriée

Date de la dernière modification : 14/02/2013

3487HYPOCHLORITE DE CALCIUM HYDRATÉ, CORROSIF5.1EII

Nom : IMDG N° ONU : IMDG

Classe de danger : Pack IMDG

HYPOCHLORITE DE CALCIUM HYDRATÉ, CORROSIF 34875.1 II

Groupe
aérien :

HYPOCHLORITE DE CALCIUM HYDRATÉ, CORROSIF 34875.1 II

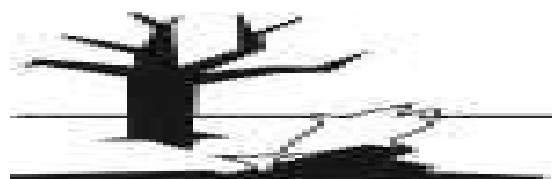
Hypochlorite de calcium à dissolution rapide (OACI/IATA)

Expédition appropriée

Fiche de données de sécurité n° 012

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange --- Se référer à la réglementation CPL en vigueur. Se référer à la directive CE 82/501/CEE en vigueur (la directive Seveso). La liste des déchets (Angleterre) 2005 s'applique au Royaume-Uni.



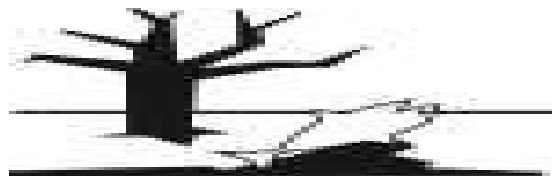
15.2 Évaluation de la sécurité chimique

16 Autres informations

Texte des codes R et S utilisés dans cette fiche de données de sécurité : - EUH031 : Le contact avec des acides libère un gaz toxique. ; H272 : Peut aggraver un incendie ; comburant. ; H302 : Nocif en cas d'ingestion. ; H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. ; H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. ; R22 : Nocif en cas d'ingestion ; R31 : Le contact avec des acides libère un gaz toxique ; R34 : Provoque des brûlures ; R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques ; R8 : Le contact avec des matières combustibles peut provoquer un incendie.

Hypochlorite de calcium à dissolution rapide

Ces informations concernent uniquement le matériau spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valides lorsqu'il est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans le cadre d'un autre procédé. Ces informations sont, au mieux de la connaissance limitée de Deep Blue Pool Supplies, exactes et fiables à la date d'autorisation de cette fiche de données de sécurité. Cependant, aucune déclaration, garantie ou assurance n'est donnée quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'exhaustivité de ces informations pour le produit utilisé.



Version 1.0

Date

de la dernière modification : 14/02/2013 Page 8